

COMITE SYNDICAL**DU 6 NOVEMBRE 2020**

Le 6 novembre 2020 à 18 heures 15, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 9 octobre 2020 par Madame Laurence THERY vice-présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	30
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	7
6 666 voix présents ou représentés :	6 666

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 10 novembre 2020

Affichage le :

Secrétaire de séance : Aurélie COHENDET

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Philippe CARDIN, Pierre LABRIET, présent jusqu'à 21 h 02 (puis a donné pouvoir à Monsieur Pierre BEJJAJI), Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, Martial SIMONDANT, Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Robert CUCHET, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude DARLET, Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurence THERY, Jean-François CLAPPAZ, Olivier SALVETTI, Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléante présente :

Mme Séverine JACQUIER, (Grenoble-Alpes Métropole),

Titulaire absent supplée :

- M. Florent CHOLAT (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Mme Séverine JACQUIER
- M. Pierre LABRIET (Grenoble-Alpes Métropole) est supplée par Monsieur Pierre BEJJAJI

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Benoît PARENT (AURG), Maxime GONZALEZ (Grenoble-Alpes Métropole), Catherine CHABERT, (DDT38), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Marie ARDIET, Ludivine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Objet : Composition du bureau

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le

SLO

ID : 038-253804314-20201106-20_XI_IV-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT 2030 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE**COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2020****DELIBERATION N° 20-XI-IV****COMPOSITION DU BUREAU**

Mesdames, Messieurs,

L'élection des vice-présidents et des membres du bureau d'un Syndicat Mixte fermé composé de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale est encadrée par les dispositions de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie aux dispositions applicables aux communes.

Il convient ainsi pour l'élection des Vice-présidents et des membres du bureau du Syndicat Mixte d'appliquer les dispositions telles que précisées aux articles L. 2122-4 et L. 2122-7 et L2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les vice-présidents et les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Par délibération, conformément aux statuts de l'Etablissement Public du SCoT, le Comité Syndical a délibéré le nombre de délégués amenés à composer le bureau, dans le respect :

- La Présidente
- 6 Vice-Présidents représentant chacun un secteur du SCoT,
- Une liste complémentaire de 6 délégués.

La Présidente propose une liste de Vice-Présidents suivante pour siéger au bureau :

- Philippe CARDIN
- Coralie BOURDELAIN
- Bruno CATTIN
- Roger VALTAT
- Jean-Claude DARLET
- Béatrice VIAL

Elle mentionne que conformément à ce qu'elle a annoncé dans le cadre de la candidature qu'elle a portée avec Philippe Cardin, ce dernier sera une fois élu, appelé à occuper la première Vice-Présidence et partager le pilotage de l'Etablissement Public.

Les éventuels délégués non mentionnés dans cette liste et souhaitant porter leur candidature au scrutin ont été appelés à se faire connaître à chaque étape du scrutin.

Rappel de la règle de calcul des voix et des sièges au sein du comité syndical issue des statuts de l'Etablissement Public du SCoT :

Pour le décompte des voix (article 6 des statuts) : chaque collectivité adhérente dispose d'un nombre de voix déterminé par la prise en compte de sa population et de la superficie du territoire qu'elle représente.

Un siège est attribué par groupement de communes adhérent majoré d'un siège par tranche de 5% des voix du groupement de commune adhérent.

Chaque délégué dispose de voix équivalent au nombre de voix de la collectivité qu'il représente divisé par le nombre

de délégués désignés par cet EPCI (voir tableau ci-dessous)

	Population INSEE Fiche DGF 2019	Superficie	Population +superficie	Voix 2020	Sièges 2020	Poids du vote/ délégués	Voix
Grenoble Alpes Métropole	452 687	54 550	507 237	43,94%	10	4,39%	439,40
Communauté d'agglomération du Pays Viroonnais	95 953	36 730	132 683	11,49%	4	2,87%	287,25
Communauté de communes le Grésivaudan	104 039	67 670	171 709	14,87%	4	3,72%	371,75
Communauté de communes Bièvre Est	22 343	15 440	37 783	3,27%	2	1,64%	163,50
Communauté de communes Bièvre Isère	55 274	69 560	124 834	10,81%	4	2,70%	270,25
Communauté de communes Saint- Marcellin-Vercors-Isère	46 565	59 619	106 184	9,20%	3	3,07%	306,67
Communauté de communes le Trièves	10 233	63 800	74 033	6,41%	3	2,14%	213,67
Total	787 094	367 369	1 154 463	100,00%	30		

Il est ensuite procédé au scrutin uninominal pour désigner les différents Vice-Présidents de l'Etablissement Public du SCoT.

• **Election du 1^{er} Vice-Président**

Candidats	Résultats premier tour de scrutin
Philippe CARDIN	5 136,79 Cinq mille cent trente-six virgule soixante-dix neuf
Martial SIMONDANT	4 862,23 Quatre mille huit cent soixante-deux virgule vingt trois
Abstentions	0 Zéro
Votes blancs	0 Zéro

• **Election du 2^{ème} poste de Vice-Président**

Candidats	Résultats premier tour de scrutin
Coralie BOURDELAIN	5 424,04 Cinq mille quatre cent vingt-quatre virgule zéro quatre
Jean-François CLAPPAZ	4 574,98 Quatre mille cinq cent soixante quatorze virgule quatre-vingt-dix huit
Abstentions	0 Zéro
Votes blancs	0 Zéro

- Election du 3^{ème} de poste de Vice-Président

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Bruno CATTIN	7 160,42 Sept mille cent soixante virgule quarante deux
Abstentions	1 520,40 Mille cinq cent vingt virgule quarante
Votes blancs	1 318,20 Mille trois cent dix huit virgule vingt

- Election du 4^{ème} poste de Vice-Président

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Martial SIMONDANT	9 120,22 Neuf mille cent vingt virgule vingt deux
Abstentions	878,80 Huit cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingts
Votes blancs	0 Zéro

- Election du 5^{ème} poste de Vice-Président

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Jean-Claude DARLET	9 999,02 Neuf mille neuf cent quatre vingt dix-neuf virgule zéro deux
Abstentions	0 Zéro
Votes blancs	0 Zéro

- Election du 6^{ème} poste de Vice-Président

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Béatrice VIAL	8 748,87 Huit mille sept cent quarante-huit virgule quatre-vingts sept
Abstentions	1 250,15 Mille deux cent cinquante virgule quinze
Votes blancs	0 Zéro

La Présidente présente ensuite une liste complémentaire de délégués proposés pour compléter l'effectif du bureau. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le scrutin est uninominal. Il est rappelé que tout délégué peut proposer sa candidature à chaque étape du vote.

- Election délégué supplémentaire

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Vincent FRISTOT	7 012,03 Sept mille douze virgule zéro trois
Abstentions	2 547,59 Deux mille cinq cent quarante-sept virgule cinquante neuf
Votes blancs	439,40 Quatre cent trente-neuf virgule quarante

- Election délégué supplémentaire

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Pierre BEJAJI	7 012,03 Sept mille douze virgule zéro trois
Abstentions	2 699,74 Deux mille six cent quatre vingt dix neuf virgule soixante quatorze
Votes blancs	287,25 Deux cent quatre vingt sept virgule vingt cinq

- Election délégué supplémentaire

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Franck FLEURY	7 758,10 Sept mille sept cent cinquante-huit virgule dix
Abstentions	1 953,67 Mille neuf cent cinquante-trois virgule soixante sept
Votes blancs	287,25 Deux cent quatre-vingt-sept virgule vingt cinq

- Election délégué supplémentaire

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Laurent THOVISTE	7 569,53 Sept mille cinq cent soixante-neuf virgule cinquante trois
Abstentions	2 429,49 Deux mille quatre cent vingt-neuf virgule quarante neuf
Votes blancs	0 Zéro

- Election délégué supplémentaire

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Roger VALTAT	8 647,37 Huit mille six cent quarante-sept virgule trente sept
Abstentions	1 351,65 Mille trois cent cinquante et un virgule soixante cinq
Votes blancs	0 Zéro

- Election délégué supplémentaire

Candidat	Résultats premier tour de scrutin
Nadine REUX	7 819,62 Sept mille huit cent dix-neuf virgule soixante deux
Abstentions	1 452,75 Mille quatre cent cinquante-deux virgule soixante quinze
Votes blancs	726,65 Sept cent vingt-six virgule soixante cinq

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare :

- Sont élus membres du bureau :
 - Philippe CARDIN en tant que vice-président représentant l'Agglomération Grenobloise, et étant désigné 1^{er} Vice-Président
 - Coralie BOURDELAIN en tant que vice-présidente représentant le secteur du Grésivaudan,
 - Bruno CATTIN en tant que vice-président représentant le secteur du Voironnais,
 - Martial SIMONDANT en tant que vice-président représentant le secteur Bièvre-Valloire,
 - Jean-Claude DARLET en tant que vice-président représentant le secteur Sud Grésivaudan,
 - Béatrice VIAL en tant que vice-présidente représentant le secteur Trièves.

 - Vincent FRISTOT en tant que délégué supplémentaire
 - Pierre BEJAJI en tant que délégué supplémentaire
 - Franck FLEURY en tant que délégué supplémentaire
 - Laurent THOVISTE en tant que délégué supplémentaire
 - Roger VALTAT en tant que délégué supplémentaire
 - Nadine REUX en tant que déléguée supplémentaire
- Déclare le bureau installé

Fait Grenoble, le 6 novembre 2020

La Présidente

Laurence THERY

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le



ID : 038-253804314-20201106-20_XI_IV-DE
